



# Trop loin, trop proche :

## → LES POLITIQUES ET LA BIBLIOTHÈQUE

### **BENOÎT TULEU**

Bibliothèque nationale de France  
benoit.tuleu@bnf.fr

*Titulaire d'un DESS Direction de projets culturels et conservateur en chef des bibliothèques, Benoît Tuleu est depuis 2009 chef du service des Échanges au département du Dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, après avoir travaillé en bibliothèque départementale ainsi qu'à la Bibliothèque publique d'information au Centre Pompidou. Il a dirigé la bibliothèque municipale classée de Boulogne-sur-Mer et le réseau des médiathèques de Nanterre. Il a contribué à la revue Vacarme, à la Revue des Livres pour enfants ainsi qu'à la dernière édition du Métier de bibliothécaire publié par l'Association des bibliothécaires de France (2009). Il est membre du comité de rédaction du BBF.*

Comment (re-)mobiliser les politiques sur la question des bibliothèques<sup>1</sup> ? Entre les 36 000 bibliothèques qui couvrent les zones desservies du territoire et les 514 519 élus communaux qui assument leur autorité politique<sup>2</sup>, il serait impossible sans tomber dans la caricature de définir avec assurance un mode de relation uniforme. La relation entre les bibliothèques et les politiques dépend d'abord des personnes en place, élus et direction de l'établissement. Elle leur est évidemment spécifique, chargée selon les lieux du subtil mélange de l'accumulation ou non d'un capital de confiance, des aléas d'une histoire administrative particulière, le tout pimenté de particularités culturelles locales.

Dans cet ajustement où négociation et dialogue devraient réguler les relations et en assurer la qualité, l'impression générale est pourtant celle d'une distance mal contrôlée. D'abord, cette relation n'est jamais égalitaire, car d'un côté l'élu a le pouvoir (généralement, il s'agit du maire ou de son adjoint chargé des affaires culturelles), et de l'autre le bibliothécaire est au service de sa politique. Il est alors difficile d'avoir une relation équilibrée et, du coup, le bibliothécaire a bien des reproches à faire au personnel politique à qui il rend des comptes.

Soit les politiques sont trop près des bibliothèques, soit ils en sont trop éloignés. Trop près, ils s'immiscent dans des questions techniques qui devraient n'être gérées que par des professionnels ; dans les cas les plus extrêmes, les élus font et défont les directeurs de bibliothèques et même exercent un droit de censure sur les choix de programmation culturelle ou même sur les collections dont ils croient pouvoir disposer à leur guise. Moins grave mais tout de même épuisant au quotidien, il leur arrive de considérer que la médiathèque doit être le bras armé de leur communication politique et que les moyens qu'ils lui confient doivent légitimement être mis au service du projet du moment, au détriment d'une mission culturelle qui – on y reviendra – n'est d'ailleurs jamais formulée.

Mais l'inverse existe aussi. À côté du « blanc manteau de médiathèques » qui a couvert le pays depuis le début des années 1980, une partie importante du territoire reste dépourvue de bibliothèques. Étant donné les dispositifs d'aide à l'investissement qui existent encore, si la population de ces collectivités est exclue de l'accès à ce service public, c'est bien que ce dernier reste considéré par une partie du personnel politique local comme superflu, ou tout du moins comme non prioritaire.

Et, dans les zones desservies, la bibliothèque ou la médiathèque est parfois le parent pauvre de la collectivité. Passé les années d'engouement qui suivent l'inauguration d'un nouveau bâtiment, parfois le désir des élus s'éteint : l'excitation passe, les moyens stagnent et la médiathèque s'installe dans la spirale du manque de moyens qui éloigne les publics, et du succès insuffisant qui entraîne une baisse des moyens... Il arrive aussi que, mal in-

1. Si elle concerne les bibliothèques de tous types, cette contribution prend surtout pour objet la lecture publique municipale, celle pour laquelle la proximité entre l'élu et le service est la plus grande.

2. On peut y ajouter 5917 élus régionaux et départementaux, ce qui porte à 520 426 le nombre des élus locaux (source : effectifs des élus locaux sur le site de la Direction générale des collectivités locales, [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr)).

formé ou inattentif aux avertissements du professionnel pendant la phase de construction, l'élu n'a pas suffisamment anticipé les coûts de fonctionnement induits par un service valorisant au moment de son ouverture, mais exigeant sur la durée en matière de ressources humaines et de crédits. Il se peut enfin que, dans certaines villes, la bibliothèque apparaisse encore – à tort ? – aux yeux des politiques et de l'administration comme une sorte de club un peu désuet, réservé à une petite coterie d'amateurs localement identifiés, retraités hantés par leurs marottes et leurs recherches personnelles, amateurs de livres dépassés par l'essor des nouvelles technologies, mais aussi élèves à qui sont prescrits des temps d'activités obligatoires dans ce qui apparaît au mieux comme un satellite des établissements scolaires.

Trop près ou trop loin : au fond, tout se passe comme si les politiques gênaient les bibliothécaires. On les a tout le temps dans les pattes, ou au contraire c'est en vain que l'on gratte à leur porte.

## Le fait du prince

Pourtant, il n'y a pas de bibliothèque sans politique. L'acte fondateur d'une bibliothèque est toujours un geste politique, non seulement dans le sens premier du terme – un geste dans la vie de la cité – mais aussi un geste *du* politique. Petite ou très grande, la bibliothèque est toujours à l'origine « le fait du prince » : expression dévalorisante, souvent utilisée pour dénigrer l'intervention du politique, mais qui pourrait être ici entendue de manière moins péjorative. Car, quand on considère les moyens qu'il faut déployer pour construire et faire fonctionner une bibliothèque, la puissance publique seule possède ce pouvoir (et aussi d'éventuels mécènes). Il serait absurde d'en vouloir au responsable politique qui assume cette responsabilité.

En France, historiquement, le chef politique est quelqu'un qui veut laisser sa trace historique dans la pierre des bâtiments et, si possible, dans celle des monuments publics. La bibliothèque joue ce rôle, mais aussi parti-

cipe au dessin d'un centre-ville, structure un quartier, devient un repère toponyme pour les habitants qui en sont donc tous un peu usagers. Dans cette tradition, c'est la bibliothèque en tant que bâtiment qui est attrayante et valorisante pour l'élu. D'ailleurs, le trait de génie des inventeurs du concours particulier de l'État pour l'investissement dans une bibliothèque publique, c'est le critère unique du nombre minimum de mètres carrés construits par habitant (les fameux 0,07 m<sup>2</sup> par habitant nécessaires pour obtenir le concours de 50 % par l'État). Peu importe le jugement que l'on peut porter sur la motivation qui a poussé les élus à construire : cela a fonctionné, quels que soient le type et la dimension des bibliothèques considérées.

C'est donc ensuite que ça se gâte et que « le fait du prince » se manifeste par son interventionnisme ou, pire, par son indifférence. Évidemment, pour (r)éveiller son désir, de vieilles recettes peuvent évidemment encore fonctionner : le voyage d'étude dans lequel on emmène quelques élus et décideurs visiter les bibliothèques d'un territoire où ces dernières sont performantes, pour qu'ils constatent leur succès et prennent conscience de la possibilité d'en transposer le modèle dans leur propre collectivité ; la soirée exceptionnelle (inauguration, vernissage, conférence, etc.) qui assure la promotion de la bibliothèque organisatrice. Enfin, dans un contexte de rationalisation des coûts, le souci des chiffres et des indicateurs de performance : aux élus soucieux de valoriser leur politique culturelle, mais qui oublient la bibliothèque dans les bilans et discours, il peut être utile de rappeler que, parmi les services publics locaux, la bibliothèque est l'un des plus fréquentés. Là où la jauge d'un théâtre se compte en centaines de personnes par semaine, c'est au minimum en milliers que se comptent les passages hebdomadaires des usagers des médiathèques, emprunteurs ou simples visiteurs.

Localement, ces recettes peuvent fonctionner et font partie depuis près de trente ans d'un capital d'expérience, qui pourrait d'ailleurs être utilement formalisé dans le cadre de la forma-

tion des futurs bibliothécaires de lecture publique afin de les aider à maîtriser des techniques de promotion et de communication auprès des élus dans le contexte administratif français<sup>3</sup>. En fait, au niveau des territoires, on sait promouvoir la bibliothèque publique ; la marge de progrès relève juste de la professionnalisation et de la transmission des savoir-faire. De nombreuses bibliothèques font preuve de dynamisme et d'inventivité et défendent très bien leur utilité sociale au niveau de leur collectivité ; leurs élus de tutelle les plus proches savent aussi reprendre et élaborer ce discours de promotion.

Mais c'est plus globalement que l'on aurait des raisons d'être inquiet face au désintérêt de la classe politique pour la question des bibliothèques. On constate en effet un silence presque complet des partis politiques : rareté du mot « bibliothèque » dans les programmes des partis ; oubli de la lecture publique dans les discours sur la culture, l'éducation ou la recherche ; absence totale de pages consacrées aux bibliothèques et même à la question fondamentale de la lecture dans les livres publiés par les candidats potentiels aux prochaines élections présidentielles. La faiblesse du taux de réponse au questionnaire sur la politique en matière de bibliothèques envoyé aux partis politiques des candidats à l'élection présidentielle de 2007 par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) confirme ce désintérêt<sup>4</sup>.

On pourrait commencer par déplorer l'absence de groupe de pression structuré en faveur des bibliothèques. Mais ce serait oublier l'engagement de centaines de bibliothécaires dans des associations professionnelles aussi dynamiques et réactives que dans les pays où le soutien aux bibliothèques relève de la priorité politique, sans compter leur éventuelle présence au sein des syndicats et des partis poli-

3. Il faut signaler à ce sujet les outils méthodologiques et les expériences relatées dans le récent *Communiquer ! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes*, sous la direction de Jean-Philippe Accart, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2010.

4. Seulement deux candidats à l'élection présidentielle sur les douze avaient répondu.

tiques. La faute n'est pas aux bibliothécaires français, qui ne sont ni moins courageux ni moins engagés qu'ailleurs, ni aux associations, structurées comme des groupes de pression... mais sans leur répondant.

On pourrait aussi chercher les causes de cette distance dans le recrutement de la classe politique française, qui méconnaît l'importance des bibliothèques publiques ou en a, dans le meilleur des cas, une image déformée. Masculine, âgée, issue des classes sociales les plus favorisées, diplômée en un temps où les médiathèques publiques n'existaient pas dans le paysage, la catégorie des politiques a presque tout pour les ignorer ou les confondre avec les bibliothèques universitaires, qu'ils ont peut-être d'ailleurs fréquentées aux temps les plus sombres de leur manque de moyens. Cette hypothèse correspond peut-être pour partie à la réalité, mais ne peut expliquer le silence général de partis politiques dont le recrutement et l'audience restent très diversifiés. Il faut chercher plus profondément et émettre l'hypothèse que ce malaise profond correspond à deux types de symptômes, d'abord conjoncturels et aussi, plus gravement, structurels.

## (R)évolution permanente

Reconnaissons qu'il est difficile d'expliquer simplement à un élu de bonne volonté ce qui se passe dans les bibliothèques publiques depuis leur spectaculaire prolifération dans les années 1980 et 1990. Leur évolution a suivi tous les bouleversements. Les médiathèques ont accompagné et intégré les supports les plus divers et parfois les plus éphémères, et leurs usages se sont diversifiés jusqu'à l'illisibilité. Par-dessus le marché, ce développement joyeux et tous azimuts s'est surtout accompagné de deux évolutions majeures et qui sont loin d'être terminées : d'une part, la constitution de collections non plus à partir de l'idée assez académique de ce que doit être une offre, mais à partir de ce que l'on croit repérer de la demande et des besoins du public; d'autre part, la révolution numérique qui bouscule tous les modes d'accès à cette offre et rend

poreuse la frontière entre collections et services.

À l'appréhension de cette réalité dans toute sa complexité mouvante, on peut comprendre que les élus préfèrent des solutions simples : par exemple, l'idée que les bibliothèques vont disparaître puisque chacun peut avoir accès au savoir depuis chez soi. Passé l'engouement des espaces culturels multimédias dans les médiathèques, il faut aujourd'hui une énergie considérable pour faire admettre aux décideurs que les usages sont hybrides, que les collections matérielles et les ressources numériques vont coexister encore de longues années, et que la médiathèque en tant que bâtiment est plus que jamais « *le lieu du lien*<sup>5</sup> ». Le contexte budgétaire contraint rend plus compliquée encore la défense de cette conception ouverte et évolutive des bibliothèques publiques. Mais ces difficultés ne doivent pas masquer les causes structurelles du désintérêt des politiques pour les bibliothèques.

## Mission invisible

D'abord, les bibliothèques publiques sont presque les seuls services publics dont les missions ne sont définies par aucun texte<sup>6</sup>, d'où la demande permanente des associations professionnelles d'un cadre juridique qui les préciserait – demande qui rencontre du côté des politiques l'indifférence qu'elle pourrait pourtant contribuer à combattre.

Et puis les élus changent : aux commandes des villes qui ont construit les médiathèques avec des dispositifs mis en place il y a presque trente ans, d'autres élus sont arrivés. Ils agissent sous la pression constante de la réduction

des moyens (baisse de la dotation générale de décentralisation, aggravation de la crise économique, endettement) et de la mesure de la performance publique. Ils ne sont pas ceux qui ont voulu ces bâtiments, ces services exigeants et coûteux dont les rôles sont multiples et mal définis, dont les enjeux techniques sont complexes et surtout dont les missions ne sont écrites nulle part. Bien sûr, les publics sont là, mais pour quels services, avec quelles missions et quels objectifs ? Et avec quels indicateurs pour en mesurer les progrès ou la régression ?

Au vu des questions essentielles qu'il soulèverait, le débat qui s'ouvrirait ne serait pourtant pas luxueux : accès à la culture, à la formation et à l'information, lutte contre l'illettrisme, aménagement culturel du territoire, modèle de service public, offre et demande, gratuité ou tarification des services, mais aussi équilibre des droits (droit d'auteur, droit à l'oubli, etc.) dans le contexte mouvant décrit ci-dessus. On ne peut pas espérer que les bibliothécaires et le personnel politique local résolvent isolément toutes ces questions depuis leurs collectivités, ni que l'action d'une sorte de main invisible finira par homogénéiser les discours et les pratiques. Il semble aussi qu'après trente ans de décentralisation, s'éloigne enfin le risque d'enfermer les bibliothèques dans un carcan juridique qui les priverait de créativité, comme le craignaient à juste titre les adversaires d'un cadre juridique sur les bibliothèques il y a encore quelques années<sup>7</sup>.

Peut-être les bibliothèques, en tant qu'outils d'accès au savoir où œuvre une sorte de « pédagogie libertaire », embarrassent-elles encore trop les décideurs d'un pays historiquement centraliste et autoritaire ? Peut-être, au contraire, les bibliothécaires eux-mêmes ont-ils du mal à assumer – et

5. Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, Paris, L'Œil neuf, 2004.

6. Ce point est souligné par Anne-Marie Bertrand dès 1994 dans *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux* (Paris, Éditions du Cercle de la librairie), qui préfère parler du « rôle » des BM plutôt que de leurs « missions », ces dernières n'étant fixées dans aucun texte juridique. Cette question fait l'objet de débats au sein des associations professionnelles depuis de longues années.

7. Parmi les plus brillants adversaires d'une loi-cadre, Cécil Guitart, pour qui « *la loi fige tout* ». Voir : Isabelle Masse, « Quelle loi pour les bibliothèques ? », *BBF*, 1998, n° 4, p. 123-125. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0123-008>  
Voir aussi dans ce numéro l'article de Danièle Oppetit et Matthieu Rochelle, « Une loi sur les bibliothèques : ni pour ni contre (bien au contraire) », p. 6-12.

même à énoncer – ce rôle pédagogique ou, si l'on préfère, éducatif dans le sens le plus large : lieu de soutien aux formations initiales, à la formation continue, d'autoformation, d'initiation artistique, littéraire et musicale, point d'accès au savoir multimédia, lieu de découvertes et d'apprentissages les plus divers ?

C'est pourtant cela qui les relierait directement à une mission politique claire, facile à admettre et à défendre pour le personnel politique comme pour les professionnels. Que la bibliothèque soit une « école après l'école », c'est une réalité, cela transcende le niveau local et énonce déjà une mission nationale – et donc politique – qui n'exclut d'ailleurs aucun autre usage, et qui n'enferme pas les établissements dans une forme unique de pédagogie. Il y a plusieurs pédagogies possibles, et le mot n'est pas la chasse gardée de l'Éducation nationale. Encore faudrait-il ne pas avoir honte de l'employer quand il s'agit du secteur culturel, encore faudrait-il être fier des publics actuels (hordes de jeunes

et d'étudiants avides, personnes en formation continue, simples curieux) plutôt que de se lamenter sur le public qui ne vient pas.

### Inventer un nouveau triangle

Peut-être faudrait-il enfin laisser ce public s'immiscer dans le face-à-face parfois brutal entre le bibliothécaire et le politique, dans lequel s'élaborent des décisions qui le concernent. On se méfie traditionnellement des comités d'usagers et l'on craint qu'ils décident à la place des professionnels sur des questions fondamentales de gestion qui demandent des compétences techniques et scientifiques que le public ne possède pas. Mais les élus non plus ne maîtrisent rien de tout cela, et une instance permanente de participation des publics à la décision pourrait contribuer à mettre entre le politique et la bibliothèque la juste distance si difficile à maintenir. La richesse des expériences récentes de participation

des usagers sur des projets majeurs<sup>8</sup> donne envie de réfléchir à la possibilité de telles instances sur le modèle des Library Boards dans les bibliothèques publiques américaines<sup>9</sup>. Dans un contexte nouveau où les missions pédagogiques de la bibliothèque seraient enfin garanties, on aurait tout à gagner à inventer un nouveau triangle élu/bibliothécaire/usager, et à placer en son centre la bibliothèque comme objet politique fondamental. ●

Février 2011

---

8. À Méricourt (Pas-de-Calais), la municipalité a suscité la création d'un « collectif médiathèque » qui a participé au montage du projet dès les premiers travaux de l'architecte. Voir le site : [www.mairie-mericourt.fr](http://www.mairie-mericourt.fr) et les interventions de Christel Duchemann, directrice.

9. Sur ce dispositif spécifique aux bibliothèques publiques américaines, voir l'ouvrage d'Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèque publique et Public Library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2010.